



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère des Finances

Monsieur le Ministre  
aux Relations avec le Parlement  
p.a. Service Central de Législation  
43, boulevard Roosevelt  
L-2450 LUXEMBOURG

Référence : 81fx8011b

Luxembourg, le 1er septembre 2017

**Concerne :** Question parlementaire n° 3252 du 30 août 2017 de Monsieur le Député Eugène Berger concernant la vente de 90% des parts de la Banque Internationale à Luxembourg

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint ma réponse à la question parlementaire sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Le Ministre des Finances,

Pierre GRAMEGNA



**Réponse du Ministre des Finances à la question parlementaire n° 3252 du 30.08.2017 de l'honorable député Eugène Berger concernant la vente de 90% des parts de la Banque Internationale à Luxembourg**

Le Gouvernement peut confirmer que Precision Capital et Legend Holdings Corporation ont conclu un accord pour la reprise de 90% des parts de la Banque Internationale à Luxembourg (BIL).

Cette transaction est soumise à l'accord du Conseil de surveillance prudentielle de la Banque Centrale Européenne.

L'Etat n'est actuellement pas vendeur de sa participation. En cette période charnière pour la banque, la participation de l'Etat dans le capital est un gage de stabilité et de confiance. En tant qu'actionnaire, l'Etat veillera à la continuité du développement de la banque, dans l'intérêt de ses clients, de ses employés et de la Place dans son ensemble.